

PROGRAMME DE FORMATION INITIALE SST

SAUVETEUR SECOURISTE DU TRAVAIL



mise a jour le 22 mars 2022

OBJECTIFS

- Intervenir efficacement, face à une situation d'accident du travail, en portant secours à la ou les victime(s).
- Intervenir en toute sécurité sur une situation dangereuse sur son lieu de travail en mettant en pratique ses connaissances en matière de prévention des risques professionnels.
- Ceci dans le respect de l'organisation, et des procédures spécifiques de l'entreprise.

PRE-REQUIS

- Aucun

PUBLIC VISÉ

- Tout salarié des entreprises, de l'Etat ou des Collectivités territoriales.

PARTICIPANTS

- Minimum : En dessous de 4 participants la formation ne peut pédagogiquement être organisée de manière satisfaisante (réalisation de simulation d'accident).
- Maximum : Au-delà de 10 participants la formation ne peut pas avoir lieu. Ceci permet de garantir un minimum de temps d'apprentissage à chacun des participants.

**Cette formation est accessible personne en situation
handicap (nous consulter)**



REFERENCES REGLEMENTAIRES

- Code du Travail (L.4121 et R4121 et suivants, R4224-15, R 4224-16).
- Circulaire CNAMTS CIR 32/2010 du 3 décembre 2010 relative au Sauvetage Secourisme du Travail, document de référence de l'INRS Version 7 – 01/2020.
- Guide des données techniques et conduites à tenir V2.01/2017

Allègements de formation pour devenir SST

En application des dispositions prévues par l'arrêté du 5 décembre 2002, dans le cas d'un stagiaire titulaire d'une unité d'enseignement « Prévention et secours civiques de niveau 1 » datant de moins de trois ans ou à jour des obligations de maintien des acquis et de formation continue s'y rapportant à la date d'entrée en formation, le dispensateur de formation est autorisé à mettre en œuvre un processus pédagogique distinct.

Lieu et horaires

De 08h30 à 12h30 et de 13h30 à 17h00

Salle de formation: SESAME CONSULTING 2 rue Egouy cité Brutus
97300 Cayenne .

Nos formations sont réalisable intra et inter-entreprise (nous consulter)

MATERIEL TECHNIQUE

- Mannequins pédagogiques (adulte, enfant, nourrisson)
- Défibrillateur de formation
- Matériels divers (outils et plaies factices)
- Plan d'intervention SST
- Grille de certification des compétences SST
- Ordinateur et vidéo- projecteur
- Support pédagogique SST du formateur
- Maquillage sur les victimes (plaies, brûlures, doigt sectionné)

METHODE PEDAGOGIQUE:

- Etude de cas (image d'accident diffusée sur écran blanc (vidéo projecteur + ordinateur)
- Démonstrations pratique en temps réel (mise en situation d'accident)
- Démonstration commentée et justifiée
- Reformulation (les stagiaires guident le formateur
- Evaluation sur cas concret (mise en situation simulée et un entretien oral)



L'ÉVALUATION DES SST

A l'issue de cette évaluation certificative, un certificat de Sauveteur Secouriste du Travail valable 24 mois sera délivré au candidat qui a participé activement à l'ensemble de la formation et fait l'objet d'une évaluation continue favorable de la part du ou des formateurs.

Le titulaire du certificat de Sauveteur Secouriste du Travail, à jour dans son obligation de formation est réputé détenir l'unité d'enseignement « Prévention et secours civiques de niveau I (PSCI) », conformément à la réglementation en vigueur en application de l'arrêté du 5 Décembre 2002 et article 4 de l'arrêté du 24 Juillet 2007 du Ministère de l'intérieur.

MAINTIEN & ACTUALISATION DES COMPÉTENCES

Le certificat de SST est valable 24 mois. Avant la fin de cette période de validité, le SST doit suivre et valider une session de maintien et d'actualisation de ses compétences de SST pour prolonger la validité de son certificat de 24 mois.

FORMATEURS

Formateur qualifié en Sauvetage Secourisme du Travail, certifié par l'institut National de Recherche et de Sécurité (INRS).

TARIF ET DURÉE

- **14 heures de face-à-face pédagogique**, auxquelles il convient d'ajouter, le cas échéant, le temps nécessaire pour traiter les risques spécifiques de l'entreprise ou de la profession.
- **1535.50€ un groupe de 10 personnes (tarif entreprise)**
- **164.00€ HT pour 1 personne (tarif individuel)**

(règlement par virement, par chèque ou par carte bancaire)



PROGRAMME

DOMAINE DE COMPETENCES I

Etre capable d'intervenir face à une situation d'accident du travail

I. Etre capable de situer le cadre juridique de son intervention

- 1.1. Connaître les éléments fixant le cadre juridique de son intervention dans son entreprise
- 1.2. Connaître des éléments fixant le cadre juridique de son intervention en dehors de son entreprise
- 1.3. Etre capable de mobiliser ses connaissances du cadre juridique, lors de son intervention

2. Etre capable de réaliser une protection adaptée

- 2.1. Etre capable de mettre en œuvre les **mesures de protection** décrites dans le processus d'alerte aux populations
- 2.2. Etre capable de reconnaître, sans s'exposer soi-même, **les dangers persistants éventuels** qui menacent la victime de l'accident et/ou son environnement
 - 2.2.1 Identifier les dangers réels ou supposés dans la situation concernée
 - 2.2.2. Repérer les personnes qui pourraient être exposées aux dangers identifiés
 - 2.2.3. imaginer, sous forme de scénarios simples, à partir des éléments matériels observés et des informations recueillies, les circonstances dans lesquelles pourraient se concrétiser les accidents liés aux dangers identifiés
- 2.3. Etre capable de **supprimer ou isoler le danger**, ou soustraire la victime au danger sans s'exposer soi-même
 - 2.3.1. Etre capable de supprimer le danger
 - 2.3.2. Etre capable d'isoler le danger
 - 2.3.3. En cas d'impossibilité de supprimer ou d'isoler le danger, être capable de soustraire la victime au danger

3. Etre capable d'examiner la(les) victime(s) avant/ et pour la mise en œuvre de l'action choisie en vue du résultat à obtenir



3.1. Etre capable de reconnaître, suivant un ordre déterminé, la présence d'un (ou plusieurs) signes indiquant que la vie de **la victime est menacée**

3.1.1. Etre capable de mettre en œuvre les 4 actions de recherche permettant de détecter les signes indiquant que la vie de la victime est menacée

3.1.2. Dans le cadre où il y a manifestation de plusieurs signes, être capable de définir l'ordre de priorité des actions de recherche

3.2. Etre capable d'associer au(x) signes décelé(s) le(s) *résultat(s) à atteindre et de le(s) prioriser*

4. Etre capable de faire alerter ou alerter en fonction de l'organisation des secours dans l'entreprise ou l'établissement

4.1. Etre capable de définir **les différents éléments du message d'alerte** qui permettront aux secours appelés d'organiser leur intervention

4.2. Etre capable d'identifier, en fonction de l'organisation des secours dans l'entreprise, **qui alerter et dans quel ordre**

4.3. Le cas échéant, être capable de choisir, parmi les personnes présentes et selon des critères prédéfinis, celle qui est **la plus apte pour déclencher l'alerte**

4.4. Etre capable de transmettre aux secours appelés, ou à la personne choisie pour alerter, les éléments du message, en respectant les consignes pour assurer une transmission efficace et **favoriser une arrivée des secours** au plus près de la victime

5. Etre capable de secourir la(les) victime(s) de manière appropriée

5.1. Etre capable, à l'issue de l'examen, de déterminer l'action à effectuer, en fonction de l'état de la (les) victime(s), pour obtenir le résultat à atteindre

5.2. Etre capable de mettre en œuvre l'action choisie en utilisant la technique préconisée

5.3. Etre capable de vérifier par observation, l'atteinte et la persistance du résultat attendu ainsi que l'évolution de l'état de la victime, jusqu'à la prise en charge de celle-ci par les secours spécialisés

5.3.1. Etre capable de réaliser un suivi de la victime dans l'attente des secours en vue de détecter l'apparition de nouveaux signes indiquant que la vie de la victime est menacée

5.3.2. Etre capable, en cas d'évolution de l'état de la victime, d'adapter sa conduite aux nouveaux signes décelés



DOMAINE DE COMPETENCES 2

Etre capable de mettre en application ses compétences de SST au service de la prévention des risques professionnels dans son entreprise

6. Etre capable de situer son rôle de SST dans l'organisation de la prévention de l'entreprise

6.1. Etre capable d'appréhender les notions de base en matière de prévention pour en situer l'importance dans l'entreprise

6.1.1. Etre capable d'appréhender les notions de danger, situation dangereuse, dommage, évènement dangereux, accident du travail (AT) et maladie professionnelle (MP),...

6.1.2. Etre capable d'identifier la nature et l'importance des AT et des MP dans son entreprise, dans la branche professionnelle et/ou au plan national

7. Etre capable de mettre en œuvre ses compétences en matière de protection (situation d'accident) au profit d'actions de prévention

7.1. Etre capable de repérer les situations dangereuses dans le cadre du travail

7.1.1. Observer l'environnement et identifier les dangers supposés dans la situation de travail concernée.

7.1.2. Repérer les personnes qui pourraient être exposées aux dangers identifiés.

7.1.3. Imaginer, à partir de ces observations, les circonstances dans lesquelles pourraient se concrétiser des dommages liés aux dangers identifiés.

7.2. Etre capable de supprimer ou réduire, ou de contribuer à supprimer ou réduire les situations dangereuses

7.2.1. Supprimer ou faire supprimer les dangers ou isoler les personnes, dans une situation de travail dangereuse, en proposant des actions de prévention

7.2.2. Définir, à défaut, des actions de protection permettant d'éviter ou de limiter le dommage

8. Etre capable d'informer les personnes désignées dans le plan d'organisation de la prévention de l'entreprise de la/ des situation(s) dangereuse(s) repérée(s)

8.1. Etre capable d'identifier qui informer en fonction de l'organisation de la prévention de l'entreprise

8.2. Etre capable de définir les différents éléments, les transmettre à la personne identifiée et rendre compte sur les actions éventuellement mises en œuvre



Tél : 05 94 30 60 92 - Port : 06 94 43 84 84
jpm.maintenance.incendie973@gmail.com
N° siret : 802 535 591 00035

9. La certification

En cours de formation, des évaluations formatives permettront d'évaluer la progression des stagiaires.

En vue de l'obtention du certificat de Sauveteur Secouriste du Travail, 2 épreuves certificatives sont proposées, en fin de formation, de façon à permettre une évaluation distincte de chaque compétence. Cette évaluation ne doit dépasser 2 heures.

Le certificat est obtenu dès lors que l'ensemble des 8 compétences sont acquises.

Pour plus d'informations, n'hésitez pas à contacter le service

JPM MAINTENANCE INCENDIE 973



"Votre sécurité est notre priorité"

SECOURISME

Formation
sauveteurs secourisme
du travail

Défibrillateur
automatique externe
DAE.

OPCALIAY
PROFESSEUR DE SECOURISME

Serenys

ICPF & PSI
ECHO

Tél : 05 94 30 60 92 - Port : 06 94 43 84 84
jpm.maintenance.incendie973@gmail.com

*Modalités et délais d'accès :

- Remplir la fiche de pré-inscription ci-joint et retourner par mail ou par courrier dûment complété et le devis validé "bon pour accord"
- Une convention et une convocation de formation sera transmis 15 jours avant l'ouverture du stage.

- Formation accessible aux personnes en situation handicap (nous consulter)

- Email: jpm.maintenance.incendie973@gmail.com

- Téléphone fixe: 0594 30 60 92

- Mobile 06 94 43 84 84

*Horaires d'ouverture :

- De 8h 30 à 12 h 30 et de 14 h 00 à 17 h 30

Monsieur Jean-Pedro MIGNAN Dirigeant de JPM MAINTENANCE
INCENDIE 973